

ENTRÉE EN VIGUEUR DE PLUSIEURS RÈGLEMENTS

Prenez avis qu'à des séances précédentes, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants :

1. **Règlement 2024-383** – Règlement décrétant une dépense de 800 000 \$ et un emprunt de 800 000 \$ pour l'acquisition d'un camion combiné (Écureur);
2. **Règlement 2024-385** – Règlement sur la numérotation civique des immeubles;
3. **Règlement 2024-386** – Règlement modifiant le règlement 2014-214 – Règlement concernant les limites de vitesse sur certaines rues d'Asbestos (Maintenant Val-des-Sources);
4. **Règlement 2024-387** – Règlement sur la régie interne des séances du Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources;
5. **Règlement 2024-388** – Abrogation du règlement 2016-250 – Règlement relatif à l'élevage des poules en milieu résidentiel;

Ces règlements entreront en vigueur le jour de leurs publications, soit le 5 décembre 2024, et ce, conformément à la Loi.

Donné à Val-des-Sources, Québec, le 5 décembre 2024.


Georges-André Gagné,
Directeur général et greffier